



Encaissement d'espèces et frais pro

Par **PaRemy**, le **21/10/2010** à **17:26**

Bonjour,

Je suis technicien de maintenance et j'interviens uniquement chez des particuliers. je suis donc amené à encaisser des espèces pour le compte de mon employeur contre remise d'une facture.

D'autre part, j'ai des frais professionnels.

j'utilise donc les espèces encaissées en priorité pour les frais professionnels et s'il en manque, j'avance ces frais de ma poche.

Ceci n'est pas du goût de mon employeur qui souhaite que je lui envoie immédiatement par courrier les espèces récupérées et pour mes frais professionnels, que j'avance la totalité des sommes.

dans le contrat, il est stipulé qu'il a deux mois pour me rembourser les frais professionnels.

Suis-je en tort ?

Merci à tous pour le temps que vous passez à répondre